

## CONSEIL DE QUARTIER « NOYERS/GRAND VAL/BERGES »

### Mercredi 24 juin 2015

#### Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie :

Président : Christian VANDENBOSSCHE

Co-président : Marie-Dominique PENAUD

Cabinet du Maire : David PERRE – Olivier CLODONG

Administration : Christophe ABRAHAM (DGAS en charge de l'Aménagement, de l'Education et du Développement Durable) – Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance)

#### Collège des habitants

Présents : H. BOULET, CA. CHEVALLIER, A. DA COSTA, E. D'ANDREA, F. FALQUERHO, E. GISQUET, S. GUIONNET, J. HOCINE, V. LAMPIN, JP. MATHE

Absents excusés : JC. LAGRUE, G. PANNETRAT

#### Collège des institutionnels

Présents : A. FEBVRE, C. NOBILI, JP. VALETTE, M. VOLONDAT

Absent excusé : I3F

#### Ordre du jour du conseil :

- Installation du Conseil de quartier
- Signature de la charte de fonctionnement
- Définition du calendrier des prochains Conseils
- Point sur les travaux de la RD111
- Panorama des emprises de la VDO
- Information sur le dispositif « ville vigilante »
- Point sur l'organisation de la Fête de l'Amitié autour du lac du Grand Val
- Sujets à inscrire à l'ordre du jour pour la prochaine réunion

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p><b>Installation du Conseil de quartier</b> C. VANDENBOSSCHE</p>	<p>Monsieur Vandebossche, Président du Conseil de quartier et Maire Adjoint aux Sports, ouvre la séance et remercie les membres pour leur présence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation du nouveau Conseil de quartier : tour de table, présentation des collèges « habitants » et « institutionnels », du Président, co-président et de l'équipe municipale. Présentation de l'ordre du jour.</li> <li>- Rappelle que la création des Conseils de quartier s'inscrit dans une démarche de démocratie participative initiée par Madame le Maire de Sucy. En 2008, trois conseils de quartier étaient créés : Gare – Centre Ville et Fosse rouge/Cité verte/Monrois. En 2014, au vu du vif intérêt suscité, le Maire s'est engagée à créer 3 nouveaux Conseils pour couvrir l'intégralité du territoire communal : Bruyères – Noyers/Grand Val/Berges et Plateau/Fort/Fontaine de Villiers.</li> <li>- Objectifs du Conseil de quartier : favoriser le rapprochement des habitants et des décideurs locaux ; faire participer les habitants à la vie de leur quartier en faisant remonter des informations, des besoins et des sujets qui préoccupent les habitants ; favoriser la communication et l'écoute mutuelle entre les habitants, les associations et les commerces d'un même quartier. Organe consultatif et non décisionnel, les décisions étant prises par le Conseil municipal.</li> <li>- Précision : les séances sont enregistrées et donneront lieu à un compte rendu synthétique (relevé de propositions, d'avis, de suggestions).</li> <li>- Diffusion des comptes rendus : par courriel ou par courrier et disponibles sur le site internet de la Ville dans une rubrique spécifique « Conseils de quartier » en cours de création.</li> </ul>
<p><b>Signature de la charte de fonctionnement</b> C. VANDENBOSSCHE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mr Vandebossche indique que le fonctionnement des Conseils de quartier est régi par une Charte.</li> <li>- La Charte constitue en quelque sorte le règlement interne des Conseils de quartier et définit leurs modalités de fonctionnement : composition du bureau, organisation des séances, règles de bonne conduite...</li> <li>- Signature de la Charte par les membres présents.</li> </ul>

<p><b>Définition du calendrier des conseils de quartier</b> C. VANDENBOSSCHE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence des Conseils de quartier : une fois par trimestre hors vacances scolaires.</li> <li>- Jour : le mercredi soir à 20h00.</li> <li>- Durée : environ 2 heures.</li> <li>- Convocation : un mois avant la date de la réunion accompagnée de l'ordre du jour en fonction des sujets proposés par les membres et par l'administration. Selon les sujets, des intervenants extérieurs au Conseil pourront être invités pour débattre des sujets. Des questions diverses peuvent également être mises à l'ordre du jour.</li> <li>- Possibilité de créer des groupes de travail pour étudier une question précise. Ils seront composés de membres volontaires et accompagnés par des techniciens de la ville.</li> </ul>
<p><b>Point sur les travaux de la RD 111</b> S. GUIONNET</p>	<p>Les travaux avenue Olivier d'Ormesson sont gérés par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne et le Département dans le cadre du plan d'enfouissement des réseaux côté Sucy. Ils ont pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De remettre en état la chaussée, les trottoirs et la voirie dans sa globalité,</li> <li>- D'enfouir tous les réseaux y compris ceux de la fibre pour qu'il n'y ait plus de câbles apparents en extérieurs,</li> <li>- De refaire les réseaux enterrés et remettre en conformité les pavillons qui ne seraient pas raccordés dans les règles avec les eaux usées et pluviales. Il est à noter que le déploiement de la fibre n'aura pas lieu simultanément,</li> <li>- De rénover le parc de l'éclairage urbain sur 6/8 ans par des luminaires à led en commençant par trois rues : rue de Bellevue, rue des 2 communes et rue Curie.</li> </ul> <p>Ces travaux sont en phase préparatoire et occasionneront une circulation alternée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Début des travaux : courant septembre pour une durée de plusieurs mois. Etude de la circulation dans le quartier du Grand Val également en septembre. Les travaux démarreront à partir de 9h00 pour libérer les flux de circulation les plus importants venant essentiellement d'Ormesson. La circulation en alternance se fera par tronçon de façon à ne pas bloquer la circulation</li> </ul>

	<p>Des projets sont actuellement à l'étude pour modifier le rond-point situé en bas de la côte d'Ormesson. Toutefois, à chaque intersection de l'avenue d'Ormesson, un réaménagement sera effectué pour faciliter les passages piétons mal placés ainsi qu'un rétrécissement pour éviter que les voitures ne se retrouvent face à face au moment de tourner à gauche, venant d'Ormesson. Des aménagements seront également opérés en bas de la rue Antoine Baron (mise en place d'un îlot, en cours d'étude).</p> <p>Organisation des travaux : une étude de circulation sera menée pour gérer les problèmes de flux importants entre l'avenue d'Ormesson et le quartier du Grand Val, actuellement emprunté comme raccourci pour rejoindre la gare ou Bonneuil sur Marne, et pour trouver des sens de circulation modifiée.</p>
<p><b>Panorama des emprises de la VDO</b> C. ABRAHAM</p>	<p>Au début des années 70, un projet de voie autoroutière appelée A87 permettait de faire le lien entre la RN6 et la RN4. Un emplacement réservé pour l'aménagement de cette voie a été inscrit dans les documents d'urbanisme appelé VDO (Voie de Desserte Orientale). Aujourd'hui, ce projet autoroutier a été abandonné et une réflexion autour d'un TCSP (Transport en Commun en Site Propre) a vu le jour : projet Altival porté par le Conseil départemental. Entre ces 2 projets, les emprises réservées ont largement été diminuées pour passer de 110 mètres à environ 35 mètres de large. Le projet Altival se compose d'une voie routière dans chaque sens et d'un TCSP traité sous forme d'un boulevard urbain. Ce TCSP permet d'irriguer l'Est/Sud Est de la région parisienne et ferait le lien entre Sucy et Noisy Le Grand Mont d'Est.</p> <p>La ville de Sucy, d'Ormesson et la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne soutiennent ce projet car on ne peut imaginer un développement de l'activité et de l'habitat sans l'accompagner d'un projet de transport en commun.</p> <p>A ce jour un pourcentage important des terrains se trouvent en friches, d'autres sont occupés de façon précaire par des associations afin de préserver une présence sur place et éviter ainsi le squat.</p> <p><i>Un membre du Conseil : Quel est l'impact du Grand Paris sur ces projets ?</i> <i>Mr Abraham : l'impact peut être important, les attentes en matière d'urbanisme (logements et activités) ne peuvent être envisagées sans la création de moyens</i></p>

	<p><i>de déplacement adaptés aux populations. Le Préfet du Val-de-Marne vient de réunir l'ensemble des maires situés le long des emprises de cette ex VDO. Les élus d'Ormesson et de Sucy ainsi que la Communauté d'Agglomération ont fait part de leur souhait que ce projet de transport en commun ne s'arrête pas à Champigny ou Chennevières mais puisse être prolongé jusqu'à Sucy.</i></p> <p><i>Un membre du Conseil : A qui appartiennent ces terrains ?</i>  <i>Mr Abraham : à l'Etat pour environ 75 %.</i></p> <p><i>Un membre du Conseil : Pourrait-on imaginer des pistes cyclables allant jusqu'à Saint Maur des Fossés ?</i>  <i>Mr Abraham : la question du lien cyclable entre les villes dépasse notre seul territoire. C'est pourquoi, le Conseil départemental a engagé un schéma départemental des itinéraires cyclables. Toutes les voies ne sont pas aménageables, néanmoins, une réflexion systématique sera engagée lors du réaménagement des voies existantes.</i></p>
<p><b>Information sur le dispositif « Ville vigilante »</b>  D. PERRE</p>	<p>Dispositif présenté au Conseil Municipal du 29 juin 2015. Il repose sur la base du volontariat des habitants du quartier. La Ville de Sucy est globalement plus sûre que beaucoup d'autres mais doit malgré tout faire face à des cambriolages, des dégradations de véhicules, et des vols à la roulotte. La topologie de la Ville est particulière, la commune est la plus étendue du Val-de-Marne ramenée au nombre d'habitants. Elle est très pavillonnaire et propice à ce type de délinquance. Il est difficile de couvrir la Ville en moyens humains, même avec une Police municipale organisée. La Municipalité a donc mis en place plusieurs outils, notamment des caméras de vidéo-protection à des endroits spécifiques. Il n'est bien sûr pas envisageable de couvrir ainsi tout le territoire.</p> <p>Il est rappelé que la sécurité est une compétence de l'Etat, la Ville n'intervenant qu'en second plan. Le Maire n'a aucune relation hiérarchique avec la Police Nationale mais elle a autorité sur la Police municipale.</p> <p>Outre la mise en place de caméras, la ville s'est dotée d'une brigade équestre qui semble être une bonne réponse dans les parcs, zones pavillonnaires, sentiers, forêts... Elle trouve toute son utilité dans ces secteurs.</p> <p>La Ville souhaite également faire appel au civisme et à la citoyenneté de chacun</p>

en complément de ces dispositifs. Il en est ainsi du dispositif « Ville-vigilante » que la municipalité propose de mettre en place.

Ce dispositif consiste à créer un réseau d'habitants, sur la base du volontariat, formés par la Police municipale pour assurer une surveillance dans leur secteur, dans leur rue. Ils pourront conseiller leurs voisins sur les règles de prudence à respecter et auront pour vocation de donner l'alerte en cas de besoin.

Il s'agit aussi de faire un lien avec ses voisins dans le respect de la vie privée de chacun.

Une charte est prévue pour poser le cadre et donnera lieu à une signature par chaque référent.

- Choix du référent : chaque référent sera « confirmé » après étude de sa candidature (nécessité d'un casier judiciaire vierge). Pour les copropriétés, l'accord du syndic sera pris en compte pour le choix de la personne.
- Constitution du maillage : le développement du réseau de référents se réalisera petit à petit.
- Rôle du référent : être vigilant et faire remonter des informations à la Police municipale qui elle-même relayera à la Police nationale.
- Mise en place dès l'été après approbation du Conseil municipal.
- Mise en place d'une signalétique (communication sur site type panneaux) aux entrées du quartier participant à l'opération.
- Dépenses : les dépenses de communication seront prises en charge par la Ville.

Ce dispositif est régi par une convention entre le Préfet du Val-de-Marne et Madame le Maire de Sucy-en-Brie, qui précise les modalités de mise en œuvre. Plusieurs candidats se sont déjà fait connaître pour tenir le rôle de référent dans certaines rues.

Le nom du référent sera communiqué à l'ensemble des résidents et de la population dans un périmètre bien défini. La convention précise le rôle du référent, ce qu'il doit faire et ne pas faire ; il doit respecter la vie privée des autres et ne pas mettre en danger sa propre existence ; il ne doit pas se

substituer aux forces de l'ordre.

D'autres villes ont déjà expérimenté le dispositif, notamment en région parisienne (Yerres, Lesigny). La ville de Sucy s'est par ailleurs dotée d'un accompagnement par un cabinet dans la mise en place de ce dispositif.

*Un membre du Conseil : quand aura lieu la phase de travaux de la vidéo surveillance au niveau de l'allée des Berges ?*

*Mr Perre : elle n'est pas retenue au budget 2015.*

*Un membre du Conseil : quid des habitants d'Emmaüs ? Leur logement devait être provisoire mais les habitants du quartier constatent qu'il y a de plus en plus de monde et de plus en plus de véhicules.*

*Mr Perre répond que les roms sont installés sur les emprises de la VDO, appartenant à l'Etat. La préfecture avait proposé ce site pour déloger ces personnes qui squattaient sur le terrain destiné à la construction de la manufacture Cartier. Une convention d'occupation précaire avait été signée avec l'Etat et renouvelée un certain nombre de fois. Elle ne l'est plus aujourd'hui. Les personnes étaient donc en état de squat. C'est pourquoi, la Ville a demandé à l'Etat à plusieurs reprises de mettre fin à cette occupation. L'Etat a saisi la justice qui s'est prononcée le 15 juin pour confirmer l'occupation illégale. A partir de là, l'Etat doit demander aux forces de police d'appliquer cette décision de justice. Dès que ces lieux seront libérés, la municipalité souhaite que ceux-ci soient rasés. Comme nous l'avons suggéré depuis longtemps, nous pensons que de vrais logements peuvent être mis à disposition de ces familles avec enfants parmi ceux qui appartiennent à l'association Emmaüs (Habitats Solidaires).*

**Le dispositif « ville vigilante » a été adopté lors du dernier Conseil municipal du 29 juin.**

**La Ville est désormais en attente de la signature par le Préfet de la Convention de mise en place du projet.**

<p><b>Point sur l'organisation de la Fête de l'Amitié autour du lac du Grand Val</b> C. VANDENBOSSCHE</p>	<p>La fête de l'Amitié se tiendra le 5 juillet prochain au lac de Grand Val. Au programme notamment, une opération de ramassage intitulée « J'aime ma ville propre » Parcours : niveau du lac du Grand Val, Sentier du Moulin de Touillon, parkings du Centre culturel, parc de la Cité verte et le Rond'or. Des animations sont également prévues au stand du Développement durable, une initiation pêche à la truite, de la musique et dans l'après-midi, des animations variées, pour tous les âges et entièrement gratuites.</p>
<p><b>Proposition de sujets à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier</b> C. VANDENBOSSCHE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier Eiffage</li> <li>- Moyens de transports Quartier des Berges/Centre ville (153 logements aux Berges).</li> <li>- Problématique de stationnement et de circulation au Grand Val.</li> <li>- Sentiers sur la ville en général (public/privé).</li> <li>- Reprise des travaux de sécurisation Carrefour Manitot.</li> <li>- Travaux RD 111.</li> <li>- Plan de circulation Noyers.</li> <li>- Problème d'éclairage.</li> </ul> <p>Mr Abraham rappelle toutefois, concernant les moyens de transports, que la Ville avait mis en place un pédibus pour que les primaires puissent se rendre à l'école des Noyers. Après plusieurs mois, peu d'enfants fréquentait ce moyen. La Ville avait donc décidé de l'arrêter.</p> <p>Mr Guionnet indique qu'une campagne de répression va être effectuée par la Police Nationale en haut de la rue Antoine Baron concernant le manquement aux règles du Code de la route.</p>
	<p>Mr Vandebossche lève la séance en remerciant tous les participants.</p>